



## Remboursement de l'apport perso de mon ex sur liquidation

Par **cocodu79**, le **16/12/2013** à **15:18**

Bonjour,

Suite à une séparation, Monsieur garde le bien immobilier que nous avons acheté en 2007. Il avait apporté la somme de 15000€, et avons fait un prêt du reste.

Aujourd'hui, lors de la liquidation du bien, le notaire me demande de lui régler les 15.000€, après partage.

C'est à dire: maison: 160.000 moins solde du prêt 135.000, reste: 25.000, divisé par deux: 12.500 (ok)

Monsieur récupère ces 12.500, normal, et je lui devrai ces 15.000€

Moi: 12.500 - 15.000, je récupère rien et doit lui donner 2.500€

Ne doit t-il pas récupérer ces 15.000€ sur les 25.000€ restant et ne doit on pas partager les 10.000 qui reste?

Car si je lui donne 15.000€, cela voudrait dire que c'est moi qui est réglé 15.000 et lui plus rien. Alors que si je lui donne 7.500€, cela fait moitié moitié.

Quelqu'un peut il m'aider? car cela m'inquiète fortement.

Merci beaucoup

Par **moisse**, le **16/12/2013** à **15:52**

Bonjour,

Vous avez entièrement raison, il faut déduire l'apport au même titre que l'emprunt dans les modalités de financement à rembourser.

Puis partager le solde.

Ceci dans l'hypothèse d'une égalité dans le remboursement des échéances du prêt.

Par **aguesseau**, le **16/12/2013 à 15:55**

bjr,

avant de répondre il faudrait savoir a répartition de la propriété du bien si vous êtes mariés sous le régime légal, le bien est un bien commun.

si vous êtes en union libre, la propriété est selon ce qui figure sur l'acte d'achat du bien.

je ferais un autre calcul, je donne les 15000 € du prix de la maison à votre ex pour récupérer sa mise, il reste 145000 € dont il faut enlever les 135000 € du prêt, il reste 10000 € à vous partager à 2 soit 5000 € chacun.

cdt

Par **moisse**, le **16/12/2013 à 16:51**

Bonsoir,

Un autre calcul qui est le même.

Coup de chance on arrive avec le même calcul au même résultat.

:-)

Par **cocodu79**, le **16/12/2013 à 18:26**

Merci à vous pour la réponse, en espérant que nous ayons raison.

Je retourne demain chez le notaire, c'est pas normal qu'il se trompe comme ça.

Je vous tiens au courant.

Bonne soirée Messieurs